CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 septembre 2023

**SC62 Doc.16.1**

**Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) :**

**Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP**

|  |
| --- |
| **Mesure requise :**  Le Comité permanent est invité à prendre note du présent document du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP*.* |

**Contexte**

1. Le rapport du Président donne un aperçu des travaux réalisés par le Groupe de surveillance des activités de CESP depuis la COP14.

2. Conformément à la Résolution XIV.8, *La nouvelle approche de la CESP*[[1]](#footnote-1),ainsi qu’à la Résolution IX.18, *Établissement d’un Groupe de surveillance des activités de CESP de la Convention*[[2]](#footnote-2), le Secrétariat a invité à nommer les membres du Groupe de surveillance des activités de CESP. Suite à la procédure de nomination, le Comité permanent a approuvé, lors d'une réunion intersessions, la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP pour la période triennale 2023-2025[[3]](#footnote-3). Le Gabon, Vice-président du Comité permanent, est nommé Président du Groupe.

**Travaux réalisés par le Groupe**

3. Une première réunion virtuelle du Groupe s’est tenue le 30 mars 2023. Lors de cette réunion, le Wetlands & Wildfowl Trust a été nommé à la vice-présidence. À cette occasion, le Secrétariat a également présenté aux membres la nouvelle approche de la CESP telle qu’adoptée dans la Résolution XIV.8. Le Groupe a ensuite discuté de l’élaboration de son plan de travail pour la période triennale et a convenu qu’un groupe de rédaction préparerait le plan de travail.

4. Le groupe de rédaction s’est réuni le 10 mai pour discuter du projet de plan de travail préparé par le Président et le Vice-président. Il a apporté des améliorations au plan de travail qui a ensuite été partagé avec le Groupe pour approbation avant de le présenter à la SC62. Le plan de travail pour l’actuelle période triennale sera présenté pour information à la 62e Réunion dans le document SC62 Doc.16.2.

5. Le Groupe prépare actuellement sa prochaine réunion qui aura lieu en juillet 2023 pour discuter des synergies entre le Groupe de surveillance des activités de CESP et d’autres axes de travail de la Convention, ainsi que de la mise en œuvre de son plan de travail.

1. Voir <https://ramsar.org/fr/document/resolution-xiv8-la-nouvelle-approche-de-la-cesp>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir <https://ramsar.org/fr/document/resolution-ix18-etablissement-dun-groupe-de-surveillance-des-activites-de-cesp-de-la>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour la composition du Groupe, voir <https://ramsar.org/fr/a-propos/le-comite-permanent-actuel-2023-2025-les-membres>. [↑](#footnote-ref-3)